



Grand angle

Citoyenneté et volontariat, la vision anglo-saxonne

Selon les pays, les cultures et l'histoire, le volontariat et la citoyenneté recouvrent des pratiques différentes. À ce sujet, l'expérience des pays anglo-saxons est intéressante. Comment ces pays valorisent et développent-ils le volontariat ? Comment le lient-ils à leur conception de la citoyenneté ? Si l'herbe n'est pas forcément plus verte ailleurs, elle peut néanmoins nous éclairer sur nos choix politiques et enrichir notre compréhension des enjeux du volontariat.

Dans son essai sur la démocratie américaine, paru en 1840, Alexis de Tocqueville évoque le volontariat comme lieu d'apprentissage et d'exercice d'une citoyenneté positive. Il constate qu'en agissant ensemble, les citoyens apprennent à s'écouter les uns les autres, à développer un respect mutuel et un sens de la communauté. Cette vision du volontariat n'est sans doute pas spécifique à la démocratie américaine. Ce qui est significatif, c'est l'importance qui lui est accordée dans les discours des associations, citoyens et autorités publiques. Dans les pays anglo-saxons, le service à la communauté fait d'ailleurs partie intégrante des devoirs du citoyen, comme contrepartie aux droits que la citoyenneté offre.

« Give back to the community »

Si l'engagement bénévole est fondé sur le principe de liberté, cette vision du volontariat comme forme de devoir induit

également une forme de contrainte sociale. Beaucoup de bénévoles américains justifient leur engagement par la nécessité de rendre à la communauté (« give back to the community »), sorte de devise qu'ils ne parviennent pas toujours à expliquer, selon l'enquête menée par Maud Simonet-Cusset. Le bénévolat relève ici d'un comportement socialement attendu et s'inscrit dans un cycle vertueux : l'individu reçoit l'aide de la communauté (éducation, santé...) et est, de ce fait, encouragé à donner en retour.

Globalement, dans les pays anglo-saxons, la répartition des rôles entre l'Etat, le marché et les citoyens repose sur un équilibre bien différent du nôtre. L'idée que les citoyens doivent s'organiser pour assumer les services à la collectivité est plus répandue. Une différence qui serait avant tout culturelle. Selon Max Weber, dans la tradition protestante puritaine, gagner de l'argent est une bénédiction et il convient d'en restituer une partie aux plus pauvres. Sui-

vant cette logique, le temps libre aussi doit être consacré au service des autres. Le modèle associatif repose dès lors sur une longue tradition d'initiatives privées charitables et sur l'importance du bénévolat.

« Les bénévoles sont comme des amis pour ceux qu'ils aident, ils croient à ce qu'ils font, ils s'investissent dans leur travail »

Témoignage extrait de l'enquête nationale sur le bénévolat au Royaume-Uni (1997)

Moins l'Etat s'investit, plus la société civile s'épanouit ?

Aux Etats-Unis, par exemple, l'idée prédomine que moins l'Etat intervient, plus les citoyens s'engagent au travers du volontariat pour résoudre les maux de la société. Cette solution est jugée meilleure : une aide gratuite serait qualitativement meilleure car elle génère des liens informels et loyaux entre les individus. Néanmoins, cette corrélation entre un Etat central faible et le développement d'une société civile peut être balayée par les chiffres élevés du volontariat dans des pays où l'Etat-providence est fort (au nord de l'Europe notamment). En réalité, il est difficile de démontrer une corrélation entre l'engagement de l'Etat et celui de la société civile.

Une pédagogie de l'engagement

Point commun des différentes pratiques du bénévolat dans les pays anglo-saxons, celles-ci s'intègrent dans les différentes sphères de la vie de l'individu : l'école, l'entreprise, le temps libre...

Autre similitude, la pratique du bénévolat se développe jeune. A titre d'exemple, au Canada, le taux de béné-

voles chez les 15-24 ans est plus élevé que dans la population totale. Même constat en Australie, le taux d'implication bénévole des jeunes s'élève à 42% chez les 15-17 ans. C'est la tranche d'âge avec le taux de bénévolat le plus élevé au sein de la population.

Une politique « pro-volontariat »

Les pays anglo-saxons actionnent différents leviers pour susciter, accompagner et développer le volontariat. Si certaines pratiques peuvent poser question et ne répondent pas à la définition belge du volontariat (telles que le volontariat d'entreprise), d'autres nous paraissent intéressantes.

En voici quelques exemples concrets.

- **L'implication du système éducatif** : l'engagement volontaire se vit et s'expérimente à l'école. Ainsi, les jeunes américains sont encouragés à pratiquer une activité de service à la communauté soit de façon volontaire (activités extrascolaires ou en option), soit sous forme obligatoire dans certaines écoles. Dans plusieurs écoles canadiennes, ce service est une condition à l'obtention du diplôme. Selon certains, le jeune canadien qui ne fait pas état d'une expérience bénévole sur son cv serait pénalisé sur le marché du travail. Le caractère obligatoire d'un tel service l'exclut du champ du volontariat, selon la loi belge, et n'en présente dès lors ni les mêmes atouts, ni les mêmes impacts. Cependant, ces formules tendent à créer des ponts entre le secteur associatif et les jeunes, qui pourraient donner lieu ultérieurement à d'autres formes d'engagement.

« L'idée prédomine que moins l'Etat intervient, plus les citoyens s'engagent au travers du volontariat pour résoudre les maux de la société. »

- **Un label qualité** : le projet britannique « Investing In Volunteers » a pour but d'encourager une bonne gestion des bénévoles par l'attribution d'un label de qualité aux associations. Ce label évalue quatre domaines : l'organisation de l'implication des volontaires, le recrutement, la sélection et l'orien-

tation, la fidélisation et le soutien. Il ne s'agit pas tant de normer les associations que de les accompagner dans un processus. La force d'un tel outil réside bien dans son caractère incitatif et non coercitif. Un label obligatoire pourrait amener plusieurs dérives parmi lesquelles une attitude conformiste des organisations qui adopteraient formellement les « mesures attendues », sans en évaluer la pertinence et l'impact réel.

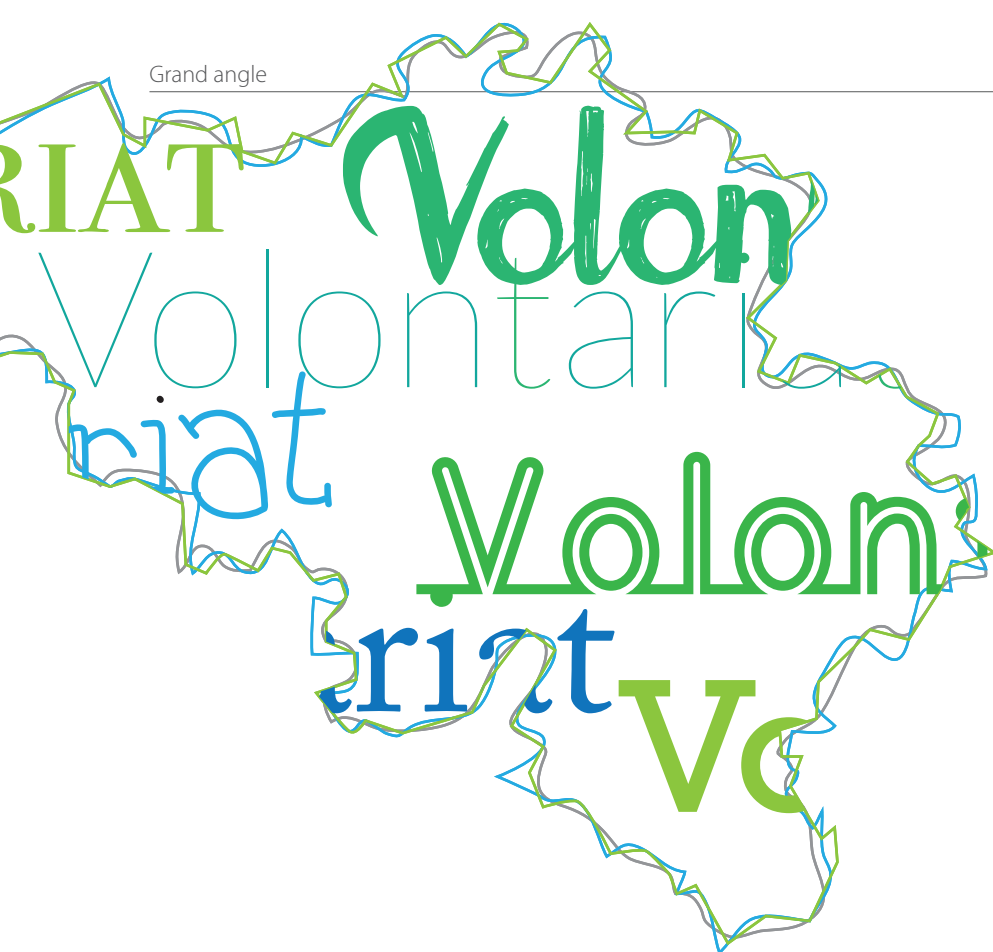
- **Un accord de collaboration entre Etat et secteur bénévole** : au Royaume-Uni, les relations entre le gouvernement et le secteur bénévole reposent sur des conventions dont l'objectif est d'encourager la coopération, les bonnes pratiques et un soutien mutuel. Ainsi les groupes de volontaires ont obtenu le droit d'être consultés notamment pour l'amélioration des services publics.

- **Une démarche d'étude et de recherche** : en Angleterre, l'Institut for Volunteering Research a pour objet d'étudier le bénévolat afin d'en améliorer les politiques et les pratiques (recherche-action, audit, évaluation, coaching...), en partenariat avec le monde académique.

- **Des réseaux de soutien, promotion et développement du volontariat** : il existe des organismes dont le but est de promouvoir le bénévolat, de défendre les besoins et positions du secteur, d'organiser des campagnes de sensibilisation, de reconnaître le mérite des bénévoles, de produire des outils et services pour les bénévoles et leurs associations, de publier des analyses sur le bénévolat, d'assurer l'intermédiation entre les candidats volontaires et les associations (via des centres de volontariat qui maillent le territoire). Le NCVO (National Council for Voluntary Organisation)

est un exemple britannique. Son expertise repose sur une expérience de près d'un siècle, son réseau compte 12.000 membres et ses ressources financières s'élèvent à plus de 10.000.000£.

Les pays anglo-saxons donnent parfois l'impression d'être capables de mobiliser rapidement des sommes →



→ importantes sur des actions prioritaires, tels que l'équipement et la formation des volontaires. Par comparaison, nous pouvons nous interroger sur l'efficacité et l'importance des moyens alloués à la promotion, à l'encadrement et au soutien d'un volontariat de qualité en Belgique. Quand l'on sait que certains secteurs essentiels à la société – tels que l'alphabétisation ou encore l'aide alimentaire – reposent en grande partie sur des volontaires, on ne peut que se questionner sur les moyens déployés par l'Etat pour soutenir la formation, l'équipement et l'accompagnement de ces indispensables volontaires...

Et en Belgique ?

Protéger et développer le volontariat

Sans avoir l'ampleur ni les moyens du NCVO, la PFV a des missions similaires. Ainsi, elle s'efforce de promouvoir un volontariat de qualité, lever les obstacles à l'exercice de ce volontariat, défendre et porter les intérêts de ses membres, mettre en relation les candi-

dates volontaires et les associations...

Parce que l'engagement volontaire est un acte fondateur de citoyenneté qui contribue au changement de la société, il mérite d'être protégé et développé. C'est le point de vue défendu par la PFV, qui se traduit concrètement dans les actions qu'elle mène quotidiennement et politiquement dans son **Plaidoyer**.

Evaluation de la loi de 2005

La Belgique est l'un des rares pays à s'être doté d'une définition légale du volontariat. Ainsi, les pratiques décrites ci-dessus ne relèvent pas toujours du volontariat aux yeux de la loi belge, notamment lorsqu'elles sont rendues obligatoires, qu'elles sont rémunérées ou qu'elles s'exercent dans le cadre d'un organisme à but lucratif.

Une partie des mesures que défend la PFV, dans son plaidoyer, se retrouvent dans le travail d'**évaluation de la loi** coordonné par le Conseil supérieur des volontaires (organe consultatif fédéral), auquel la Plateforme a largement contribué. L'objectif de ces recommandations est d'améliorer la protection des volontaires et l'accès de tous au volontariat. À l'heure où nous écrivons ces lignes, cette évaluation se trouve

dans les mains de la Ministre Maggie De Block.

Collaboration entre l'Etat et le secteur associatif : la charte associative

Ce texte vise à préciser la nature et la forme des relations que les autorités publiques entendent entretenir avec le monde associatif. Il prône, entre autres, l'égalité de traitement, la complémentarité associations-services publics, les financements dans la durée... Et le soutien au « **volontariat, aux côtés de l'emploi salarié, comme acte de solidarité ou de militance** ». Dans la Charte, les pouvoirs publics reconnaissent qu'en « **renforçant l'esprit critique, en favorisant l'émergence d'identités et de revendications collectives, en servant de lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics, les associations participent au renforcement de la démocratie** ». Par un appui à l'action et à la gestion des associations, ils s'engagent à soutenir le volontariat. Ce texte a été adopté en deuxième lecture par les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capital, en 2009. En pratique, aucune avancée significative n'a pu être observée depuis.

Une démarche d'étude

En 2015, la Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec le SPF Economie, a mené **une grande enquête** sur le volontariat. Ce type de démarche permet de mieux cerner la réalité du volontariat et ses enjeux. Toutefois, pour analyser les dynamiques à l'œuvre au sein des secteurs concernés et mesurer l'impact des politiques initiées, il est indispensable de renouveler régulièrement cette enquête et son analyse. Cela requiert un investissement régulier des pouvoirs publics.

Bibliographie à télécharger